

le peuple.**VS**



Numéro 187
Vendredi 24 juin 2022



Crise ?

Le pouvoir
d'achat au centre
des débats

3

Les frais de
déplacement sont des
frais professionnels

11

Le Conseiller fédéral Parmelin s'est adressé aux patrons. Pour compenser la hausse des prix, il faudrait augmenter les salaires. J'appelle cela botter en touche. Aucune mesure ne semble vouloir être prise par notre gouvernement pour venir en aide aux petits et moyens revenus. On jette la patate chaude dans les mains du prochain et on passe à autre chose.

Le Conseil fédéral doit indexer les rentes AVS une année sur deux. Prochaine échéance, le 1^{er} janvier 2023. Jusqu'à ce jour, le calcul de cette indexation se fonde sur un « indice mixte »,

c'est-à-dire qu'on tient compte pour moitié de l'évolution des prix et pour moitié de l'évolution des salaires durant les deux années écoulées. Or, l'évolution des salaires est estimée à 0.6% pour cette période. On parle ici d'une perte possible de Fr. 1000.- par année pour les rentiers AVS...

Fin mai, le Conseil fédéral, encore lui, rejetait l'initiative pour une treizième rente AVS. Selon le collège des « sept sages », les prestations supplémentaires aggraveraient encore la situation

Suite en page 2

Edito

JAA CH-1950 Sion 1

LAPOSTE



Suite de l'édito

financière de l'assurance, car elles entraîneraient des dépenses supplémentaires d'environ 5 milliards de francs en 2032.

Le ministre des finances Ueli Maurer se dit quant à lui inquiet pour les finances de la Confédération. « Nous parvenons tout juste à boucler un budget pour 2023, en respectant le frein à l'endettement. Mais au-delà de 2023, la situation ne semble pas bonne. Nous avons des déficits importants qu'il faut encore résorber. »

Puisqu'on nous parle de crise, et c'en est bien une pour celles et ceux qui comptent chaque

sou qui entre et qui sort du porte-monnaie, ne pourrait-on pas dans ce pays richissime se mettre enfin au diapason de la réalité ? Abandonner, ne serait-ce que provisoirement, ce refrain lassant du frein à l'endettement ?

Il a suffi d'une guerre en Europe pour ajouter 2 milliards au budget de l'armée.

Que faudra-t-il qu'il arrive en Suisse pour convenir enfin d'un véritable soutien à la population vulnérable de ce pays ?

Barbara Lanthemann,
rédactrice en cheffe

Le train, pour les plus malins !

Pour la construction de l'A9 dans le Haut-Valais, la route cantonale traversant le bois de Finges doit être fermée pendant huit ans. Tou-te-s celles et ceux qui veulent aller de Susten en direction de Sion devront faire un détour par Salquenen. Et donc s'accommoder de 5 giratoires et de 2,5 kilomètres de trajet supplémentaire. Cela coûte - perte de temps et kilomètres de détour confondus - 120 millions de francs. Les émissions de CO2 augmentent massivement. La partie ouest de Salquenen sera asphyxiée par le trafic. Pour l'ancien conseiller national Thomas Egger, il vaut mieux ne pas avoir d'autoroute qu'une telle autoroute. Pour moi, la fermeture est un « no-go ». Le Haut-Valais serait coupé du monde pour le tourisme, l'artisanat et les particuliers.

Inversement, il n'existe même pas de projet fonctionnel dans la région du Susten.

Je dois souvent me rendre de Brigue à Sion. En tant que présidente de la commission de gestion et en tant que députée au Grand Conseil, mais aussi en tant que présidente d'Unia.

Dans 95 cas sur 100, je prends le train. Les liaisons sont sensationnelles et rapides. Je peux me rendre de la gare de Brigue à la gare de Sion en une demi-heure.

Pour les nombreux frontaliers de Domodossola qui travaillent désormais à nouveau à la Lonza, il serait important de ne pas avoir à changer de train à Brigue ; d'autant plus que les trains circulant entre Berne et Domodossola sont surchargés à l'extrême.



En Valais, de nombreuses personnes sont tributaires de la voiture. En moyenne, 9000 véhicules empruntent la route cantonale entre Sierre et Susten. Est-ce beaucoup ou peu ? En tant qu'automobiliste occasionnelle, je n'ai jamais rencontré d'embouteillages sur ce tronçon. Je ne connais personne qui soit restée bloquée dans un embouteillage.

Celle et celui qui se rendent en voiture de Ried-Brigue à Stresa empruntent la Superstrada à quatre voies entre Domodossola et Gravelone Toce. On peut, si cela s'avère nécessaire, ajouter une voie de circulation. Ce qui fonctionne dans le Piémont tout proche devrait aussi être possible chez nous, dans la forêt de Finges.

Je suis convaincue que nous n'en aurons jamais besoin. Si nous économisons au bon endroit et investissons dans les transports publics.

Doris Schmidhalter-Näfen,
députée au Grand Conseil

Le pouvoir d'achat au centre des débats

Mardi 14 juin, outre la grève féministe, avait lieu le premier Conseil de parti du PSVR en présentiel depuis la nouvelle formule. L'occasion d'échanger avec les représentant-e-s des sections et fédérations sur les projets en cours, sur les actualités politiques cantonales et fédérales, et sur les campagnes à venir, après un an de présidence, et un peu plus d'un an avant les fédérales.

Sur le plan politique, nous pouvons féliciter le travail réalisé par Mathias Reynard au Conseil d'État (augmentation salariale de 1000 francs pour le personnel soignant de l'Hôpital du Valais, augmentation des subventions pour les primes maladies, AG culturel offert aux jeunes, lutte contre le travail au noir...), Emmanuel Amoos au Conseil national (assurance perte de gain maladie fédérale obligatoire pour les personnes au chômage, prélèvement direct facultatif des impôts sur le revenu, prolongation du soutien financier aux structures d'accueil extra-familial...) et de nos député-e-s et suppléant-e-s au Grand Conseil (nombreuses interventions sur la santé, l'égalité, l'éducation, le tourisme...). Le cap a été mis sur les conditions de travail, le pouvoir d'achat, l'égalité, et il s'agit de le maintenir.

Depuis deux mois, nous tâchons d'occuper régulièrement le terrain avec l'initiative sur les crèches du PS Suisse. La population se réjouit de notre texte, qui propose des solutions concrètes à un problème récurrent en Suisse: le manque de places d'accueil extra-familial abordables pour toutes et tous. L'initiative demande une offre suffisante sur tout le territoire suisse, un plafonnement des prix à 10% du revenu ainsi que suffisamment de personnel formé et disposant de bonnes conditions de travail.

À ce sujet, le samedi 18 juin était une journée de récolte nationale pour cette initiative. En Valais romand, plus de 400 signatures ont pu être récoltées, soit un tiers de notre quota total! Je remercie les camarades qui ont pris le temps d'arpenter la

rue par ces chaleurs pour porter notre message, ainsi que celles et ceux qui recommenceront. L'objectif est de terminer notre quota durant l'été, car les prochaines campagnes nous attendent déjà: l'initiative pour un salaire minimum devrait être lancée cet automne avec nos partenaires de gauche, et la récolte sera probablement moins simple que celle pour les crèches.



Il y aura également la votation cantonale sur les allocations familiales. Le référendum lancé par le camp économique-bourgeois a abouti, et nous devons mener campagne pour défendre ce texte. Les Vert-e-s ayant annoncé être opposé-e-s au texte, nous serons probablement la seule force de gauche à défendre la loi, qui propose une augmentation de 30 francs par mois des allocations familiales, et de 20 francs par mois des allocations de formation. Alors que les conséquences de la guerre en Ukraine sur le prix des biens se font largement sentir par la population, le parti socialiste devra défendre cette augmentation du pouvoir d'achat des habitant-e-s de notre canton. C'est là le cœur même de notre engagement.

Ces projets et campagnes à mener seront la clé de nos succès futurs: plus que jamais, les thèmes historiques du mouvement socialiste sont sur le devant de la scène politique valaisanne. À nous de nous en saisir et de travailler dans les parlements et dans la rue pour construire le succès qui nous permettra de changer positivement la vie de la population!

Clément Borgeaud,
président PSVR



Le mot du Président

« Stop au transport de marchandises dangereuses au Simplon »

L'Initiative des Alpes a lancé le 14 mai 2022 une pétition demandant au gouvernement valaisan de se positionner pour une interdiction du transport de marchandises dangereuses par le col du Simplon. Le transport ferroviaire de ces marchandises à haut risque est plus sûr et plus écolo-gique.

« Le canton du Valais est connu pour ses belles montagnes et sa nature. Laisser encore passer 11'000 camions-citernes remplis de matières dangereuses par année par ce col est inconscient, dangereux et dépassé. Nous voulons interdire ce transport de marchandises dangereuses dans cette vallée. La route qui mène au col est dangereuse. Le transport de marchandises dangereuses doit se faire par le rail qui est plus sûr. »

Emmanuel Amoos, membre
du Conseil des Alpes de l'Initiative des
Alpes et Conseiller national valaisan

- La route qui mène au col du Simplon est la seule qui autorise encore le transport de marchandises dangereuses en Suisse. Les autres accès routiers au Grand-Saint-Bernard (VS/1), au Gothard (UR/TI) et au San Bernardino (GR/TI) sont déjà interdits pour ce type de transport.
- L'alternative au transport routier des marchandises dangereuses est le tunnel ferroviaire du Simplon, qui relie Brigue à Iselle en Italie. Au Gothard, les marchandises empruntent déjà le tunnel ferroviaire. Le tunnel ferroviaire du Simplon présente de nombreux avantages : davantage de sécurité pour les riverains, moins de bruit et moins d'émission. En mettant cette marchandise dangereuse sur le rail, c'est donc augmenter la sécurité de la population et garantir le maintien des écosystèmes.
- La route du col du Simplon est nationale et si une interdiction doit être prononcée, celle-ci émanera du Conseil fédéral. Privilégiant l'ac-

cord volontaire à une interdiction, le Conseil fédéral a laissé le canton du Valais se mettre d'accord avec l'industrie pour limiter ce transport de marchandises dangereuses par le col. Cette volonté du Conseil fédéral de laisser le canton du Valais et l'industrie trouver un accord volontaire remonte à 2017. Depuis, les discussions n'ont donné aucun résultat. Le Conseil fédéral leur a même donné une seconde chance en 2019 puis une 3^e et dernière chance en 2021. Le Conseil fédéral tranchera fin 2022, accord volontaire ou pas.

- Au lieu de trouver un accord volontaire avec l'industrie, le canton du Valais devrait se positionner pour la protection de sa population et de son environnement, et interdire le transport de marchandises dangereuses par le col du Simplon.
- La route du col du Simplon culmine à 2'005 mètres d'altitude et est sinueuse. Une zone alluviale d'importance nationale se trouve en contre bas du pont du Ganter. Cette zone du nom de « Grund » est protégée depuis 1997 et est à la confluence de trois torrents (le Nesselbach, le Gasterbach et le Taferna en amont



iniziativa da las alps

Pour signer la pétition,
vous pouvez vous rendre sur le site
[https://www.alpeninitiative.ch/fr/agir/
petition/](https://www.alpeninitiative.ch/fr/agir/petition/)

des gorges de la Saltina). Grund est l'unique station connue au nord des Alpes qui abrite par exemple la taupe aveugle. Des espèces bien adaptées à ce milieu méritent également protection, telles que l'hirondelle de rochers et le cincle plongeur. Cet environnement digne de protection est composé de terrasses alluviales fertiles et verdoyantes et de pinèdes de haute valeur naturelle où vivent de nombreux cerfs, chevreuils et lynx.

- Chaque année, ce sont 11'000 poids lourds chargés de matières dangereuses qui empruntent le col du Simplon. Ceci représente 40 camions toxiques par jour. En 2018, 13'468 tonnes d'épichlorhydrine, un composé incolore chimique hautement réactif, ont transité par le col du Simplon. Utilisé dans la production de résines, dans la fabrication de solvants ou encore comme ingrédient inerte dans les pesticides, l'épichlorhydrine peut provoquer le cancer des voies respiratoires, des œdèmes pulmonaires ou encore des



lésions rénales et affecter le sang. Tant chez l'être humain que chez les animaux, l'épichlorhydrine est rapidement absorbée par la peau et les poumons, pour être ensuite distribuée dans l'organisme.

Floriane Kaiser,
coordinatrice romande Initiative des Alpes

Pétition « Initiative des Alpes »

Pub

ici,
on étend les perspectives

Développez votre patrimoine par étape avec **BCVs Step Invest.**

 **Banque Cantonale du Valais**
Bienvenue Chez Vous

bcvs.ch

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future.

Session de juin: les comptes 2021

La session de juin du Grand Conseil valaisan est principalement consacrée aux comptes 2021. Pour le groupe PS et Gauche citoyenne, le député Blaise Carron a souhaité aborder deux éléments, soit les dépenses qui n'ont pas été réalisées et qui auraient pourtant été nécessaires selon lui, et les forfaits fiscaux.

La première dépense qui ne figure pas dans ces comptes a trait au personnel, au manque de personnel criant dans certains services pour que l'État puisse assumer réellement et vraiment sa tâche. Ce déficit de personnel a bien sûr un impact comptable bénéfique tout en ayant un impact social très lourd et défavorable certaines fois. La deuxième dépense qui ne figure pas dans ce compte concerne les aides en faveur des particuliers pour faire face à la pandémie du Covid. En effet, entre 2020 et 2021 le canton a versé plus de 340 millions d'aides financières de soutien à l'économie pour faire face aux ravages financiers générés par cette terrible pandémie. En intégrant la totalité des aides octroyées par l'État, y compris une quatrième tranche qui sera traitée lors de cette session, nous arriverons à plus de 410 millions de francs.

Ces montants et ces aides sont bien sûr parfaitement justifiés et nous les soutenons. L'État est dans son rôle avec ce type de mesures. Elles participent, au même titre que les investissements qui ont atteint en 2021 plus de 464 millions, à une politique keynésienne de soutien à l'économie. Cependant, pour être équilibré, ce soutien devrait également se faire en bonne terminologie économique par une augmentation des revenus de transferts vers les plus démunis. En effet pour garder le jargon théorique, leur propension mar-

ginale à consommer est maximale ce qui a donc l'avantage de stimuler et de soutenir la production de biens.

Or nous devons constater à regret que nos demandes répétées de soutenir les salariés les plus durement touchés, notamment les plusieurs milliers de personnes qui ont perçu des indemnités RHT en dessous de 5'000 francs par mois, n'ont pas trouvé grâce à vos yeux. Ce manque de soutien pourtant nécessaire et ce malheureux constat se vérifient de manière chiffrée par une diminution des recettes de l'impôt sur le revenu d'environ 8 millions entre 2020 et 2021 dûs notamment à une diminution des assiettes imposables de certains contribuables par suite des RHT, comme le relève le service cantonal des contributions, alors même que l'impôt sur la fortune a crû lui, dans la même période, de 10 millions! Ce qui démontre au passage que la pandémie n'a pas entraîné des conséquences négatives pour tout le monde!

Le deuxième point à souligner a trait à l'éthique, à l'éthique de la fiscalité et nous en venons ainsi aux bénéficiaires des forfaits fiscaux.

Nous ne reviendrons pas ici sur l'indéfendable et illégitime différence qui existe entre les types de contribuable physique. D'abord il y le contribuable ordinaire, qui remplit sa déclaration et





qui est sujet à être contrôlé. Puis vous avez le contribuable imposé selon la dépense, le déserteur fiscal, qui possède un avoir conséquent mais qui devrait, pour pouvoir bénéficier d'une taxation préférentielle, répondre à un certain nombre de critères stricts. Ces contribuables spéciaux jouissent effectivement d'un privilège exorbitant puisqu'aucun contrôle n'est effectué ni sur la durée minimale de séjour obligatoire en Valais, ni pour s'assurer qu'ils n'ont réellement aucune activité financière dans le canton.

En 2021, le Valais abritait 869 déserteurs fiscaux. Parmi ceux-ci, 87 venaient de Belgique, 38 d'Allemagne, 16 du Danemark, 264 de France, 138 de Grande-Bretagne, 59 d'Italie, 63 des Pays-Bas, et ils ont payé pour environ 36 millions d'impôts cantonaux et presque autant d'impôts communaux.

Connaissant la taxation ultra avantageuse dont ils bénéficient, au nom de la solidarité entre les peuples qui s'exprime si bien actuellement avec le peuple ukrainien, ne devrions-nous pas chers et chers collègues faire de même notamment avec le peuple de Belgique, d'Allemagne, du Danemark, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, des Pays-Bas, en demandant à ce que ces déserteurs fiscaux quittent notre canton rapidement et aillent payer leur dû là où ils devraient naturellement le faire si des astuces préjudiciables au plus grand nombre ne leur permettaient pas de fuir légalement leurs responsabilités fiscales et sociales.

Nous avons pu constater tout récemment avec bonheur par la mise en consultation d'un avant-projet de loi sur le climat que le Valais pouvait et savait être précurseur. Le Valais pourrait aussi être précurseur en adoptant une charte d'éthique fiscale ne permettant plus de faciliter la fuite des déserteurs fiscaux. Cette charte aurait des conséquences financières somme toute assez mineures, par contre elle permettrait à notre Canton d'avoir une fiscalité vertueuse et exemplaire.

Les structures d'accueil de la petite enfance sous le feu des projecteurs

Dans un premier postulat, la députée et vice-chef de groupe PS / Gauche citoyenne Anne-Laure Secco demande au Conseil d'État d'établir dans les plus brefs délais un état des lieux des structures existantes, sur l'ensemble du territoire cantonal, ainsi que des besoins réels des familles valaisannes en termes d'accueil extra-familial. Il est encore demandé de créer, pour les Communes, un outil de planification des besoins en place d'accueil en fonction de l'évolution de la démographie de notre Canton. Le postulat est co-signé par Romaine Duc-Bonvin, Le Centre, Martine Tristan, PLR et Daria Moulin, Les Verts.

Trouver une place d'accueil de jour pour son enfant relève aujourd'hui encore trop du parcours du combattant selon les communes où nous vivons. Souvent, les parents n'ont pas de véritable choix, et doivent se contenter d'une solution boiteuse ou qui n'était pas leur premier souhait.

Cette situation, qui impose aux parents de jongler entre leurs activités professionnelles et familiales, a des conséquences encore durables sur les projets professionnels des femmes et ne permet pas à la famille d'élever sereinement ses enfants.

Notre canton n'est certes pas le plus mauvais élève sur ce point-là, mais il est important de relever que l'offre pour les enfants en âge de nurserie (3-18 mois) est parfois inexistante et que pour les tranches d'âge supérieur, elle est régulièrement insuffisante.

La loi sur la jeunesse stipule dans son art. 32 al. 1 : « il appartient aux communes, ou aux groupements de communes, de prendre les mesures utiles afin que l'offre privée ou publique réponde au besoin de places d'accueil extra-familial pour les enfants, de la naissance jusqu'à la fin de la

scolarité primaire». Dans son alinéa 2, il est évoqué que les communes sont chargées d'évaluer les besoins pour de telles structures, d'informer les usagers sur l'offre et sur les modalités d'utilisation de celles-ci et de coordonner l'affectation de l'ensemble des ressources dans ce domaine.

Dès lors comment expliquer que certaines communes de notre canton soient contraintes de limiter l'accès à leur structure? Comment expliquer que certaines familles se retrouvent sans place d'accueil? Comment expliquer que certaines structures ne disposent pas de nurseries? Ces disparités ne sont plus acceptables en 2022 et il est nécessaire de nous montrer exemplaires, afin que concilier vie familiale et vie professionnelle ne soit plus source de stress ou un obstacle au maintien d'un emploi chez chacun des parents après la naissance d'un enfant.»

Trouver une place d'accueil de jour pour son enfant relève aujourd'hui encore trop du parcours du combattant selon les communes où nous vivons.

Le député suppléant et conseiller communal de Savièse, Valentin Aymon, et la députée Anne-Laure Secco, se sont également penchés sur la nécessité de mettre en place une convention collective de travail pour les structures d'accueil. Dans un postulat co-signé par Anja Katharina Schmid CSPO et Marcel Bayard, Le Centre, les auteurs du texte demandent au Conseil d'État d'ouvrir des discussions avec les partenaires sociaux afin d'uniformiser les conditions de travail sur l'ensemble du Canton via une convention collective de travail.

La loi en faveur de la jeunesse est en vigueur depuis l'an 2000, c'est elle qui règle, avec une ordonnance et un règlement, les conditions d'encadrement de l'accueil des enfants à la journée.

Toutefois, si elle pose des exigences pour une série d'éléments (construction, capacité d'accueil, taille des groupes d'enfants, etc..) elle ne pose aucun cadre pour ce qui est des conditions de travail des éducatrices et des éducateurs. Laisant cette compétence aux entités qui gèrent ces structures (souvent les communes).

L'article 32 de la LJe indique ce qui suit: « 1 Il appartient aux communes, ou aux groupements de communes, de prendre les mesures utiles afin que l'offre privée ou publique réponde au besoin de places d'accueil extra-familial pour les enfants,

de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité primaire. 2 Les communes sont chargées d'évaluer les besoins pour de telles structures, d'informer les usagers sur l'offre et sur les modalités d'utilisation de celles-ci et de coordonner l'affectation de l'ensemble des ressources dans ce domaine. Elles peuvent déléguer ces tâches aux centres médico-sociaux. 3 Les communes veillent à garantir un accès équitable à un réseau d'accueil à la journée, différencié et à la portée des usagers.»

S'il appartient aux communes de mettre en œuvre l'exigence de la loi, c'est au canton que revient la délivrance de l'autorisation d'exploiter ces structures.

Un élément sur lequel tout le monde s'accorde, c'est que l'accueil des enfants nécessite un personnel qualifié. Trois formations existent, une par la voie de l'apprentissage (ASE), une par la voie d'une école spécialisée (ES) et enfin une par la voie de la haute école (HES). Une directive du service de la jeunesse exige, à raison, un ratio d'au moins 2/3 de professionnels dans le personnel d'encadrement.

Toutes ces exigences sont comprises et acceptées, mais elles posent une question, si nous voulons que les enfants de ce canton soient pris en charge de manière optimale, les conditions « physiques » sont une chose, mais ne faudrait-il pas garantir au personnel des conditions de travail décentes?

Force est de constater que les disparités entre communes et/ou associations, sont grandes, en corrélation bien évidemment avec leurs capacités financières, mais également avec la volonté ou non, d'investir dans ces structures pour proposer à la population une offre adaptée à la société actuelle. Ces disparités nuisent à la stabilité du personnel au sein des structures et partant au bien-être des enfants qui y sont placés.»

40 à 70%

40 à 70% d'augmentation en 2023, voici les chiffres qu'annoncent les distributeurs d'électricité en Valais.

Alors, contents ou pas contents?!?

La question se posait déjà en fin d'année dernière, à l'issue de la première lecture des travaux de la Constituante, qui avait retravaillé les principes adoptés une douzaine de mois plus tôt.

Depuis, les constituantes et constituants, après un coup de sac général, sont retournés en commissions et ont encore remis l'ouvrage sur le métier, confirmant plusieurs avancées, faisant quelques pas de côté et parfois rétro-pédalant.



La Constituante

Et voici donc venue l'heure de la deuxième lecture du texte, dont le débat d'entrée en matière s'est tenu le 21 juin, premier jour de la saison des moissons. La récolte sera-t-elle bonne ?

Globalement oui. Formalisation des droits fondamentaux dans une version moderne, meilleure considération des minorités, extension des droits politiques envisageable, énoncé de principes régissant l'activité étatique, dépoussiérage des institutions communales et cantonales, Conseil d'État revisité pour gagner en pluralisme, avancées en termes d'indépendance de la justice, nouveau découpage territorial correspondant à notre mode de vie du XXI^e siècle, et j'en passe.

Certes, on aurait pu aller plus loin, être plus audacieux, à commencer d'ailleurs par le préambule de notre Charte fondamentale, qui n'a pas fini de faire débat. Mais on a sans doute évité aussi le piège de davantage de conservatisme, l'honnêteté commande de le reconnaître. On doit aussi admettre que personne n'a été laissé pour compte ou méprisé. Puisqu'on lit ou entend parfois le contraire, je pense ici évidemment aux représentantes et représentants de la communauté germanophone de notre canton. Ce ne

C'est maintenant notre responsabilité à toutes et tous de démontrer que l'épopée n'a pas été vaine et de convaincre le peuple, le seul pour qui véritablement le voyage a été entrepris, qu'il valait la peine de se mettre en route.

sont pas nos cousines et cousins du Haut, ni nos voisines et nos voisins, ce sont des citoyennes et citoyens avec qui nous partageons pleinement une communauté de destin véritablement cantonale. Elles et ils méritent davantage qu'un traitement spécial réservé, puisqu'elles et ils

sont tout autant valaisannes et valaisans que les autres. Au demeurant, quels autres ? Il est temps de dépasser une partition du canton d'une autre époque. Et il ne s'agit pas d'un abandon ou d'une régression, mais bien davantage d'un progrès.

Aujourd'hui, nous avons dépassé le milieu du gué et la berge se laisse entrevoir. Il n'est pas imaginable de revenir sur nos pas. C'est maintenant notre responsabilité à toutes et tous de démontrer que l'épopée n'a pas été vaine et de convaincre le peuple, le seul pour qui véritablement le voyage a été entrepris, qu'il valait la peine de se mettre en route.



La population valaisanne, qui a voulu une nouvelle Constitution et une Constituante, nous attend. J'ose espérer que cela ne soit pas seulement au tournant, mais frontalement, puisque, même si chacun doit souffrir quelque caillou dans sa chaussure et emporter quelque frustration dans sa besace, nous n'aurons pas au final à rougir de notre travail. Si chacun met en avant d'abord ses insatisfactions, en oubliant ce qui peut réjouir, nous aurons transpiré pendant plus de quatre ans pour rien. L'ouvrage n'est pas terminé mais il s'annonce plutôt favorable. Il reste à espérer qu'il puisse être parachevé ces prochains mois encore et soumis à votation dans des délais raisonnables. Mais cela ne dépend pas que de l'Assemblée constituante... A bientôt donc !

Olivier Derivaz,
constituant



Les mouvements de gauche

Les cycles thématiques, tel est le nouveau projet lancé par les JSVR !

Pendant 3 mois, un sujet choisi en assemblée est détaillé et approfondi, donnant lieu à des apéros-conférences, des formations, des publications et des articles.

Jusqu'à la fin juin, on développera « les mouvements de gauche ».

Cette fois, le comité des JSVR a décidé d'en faire une interview. En posant des questions à Adrien qui était au comité des JSVR, l'idée est de se plonger dans les débuts d'un engagement dans l'un de ces mouvements de gauche. On vous parle bien entendu du nôtre ; les JSVR !



J: Quel a été ton premier contact avec les JSVR ?

A: Un téléphone d'un inconnu et une voix à l'autre bout du fil qui dit : « Salut ! C'est Simon, le président des JSVR ! J'ai vu que tu t'es inscrit. Viens voir un événement et je t'ajoute sur le groupe WhatsApp ». Je l'ai d'abord vouvoyé (rire). J'ai fini par être en coloc avec lui !

Joséphine: Parle-nous un peu de comment tu t'es retrouvé à rejoindre les JSVR ?

Adrien: Oskar Freysinger ! C'est certain. C'était au printemps 2017 et les élections cantonales battaient leur plein dans le canton. J'étais alors immobilisé à la maison suite à une chute en ski. Je me suis mis à suivre l'entièreté de la campagne. C'est alors que les résultats du premier tour m'ont donné un immense espoir ! Freysinger non réélu et deux socialistes dans les cinq premiers. Le changement soufflait sur le Valais et je voulais, à mon échelle, y participer.

J: Tu t'es rendu à un événement du coup ?

A: Oh oui ! Je suis arrivé et je me suis fait accueillir par les deux barbus à béret (Benoît et Simon). Anne-Laure nous a rejoints et ils m'ont jeté dans la rue. On récoltait pour l'initiative sur les soins dentaires. J'avais aucune idée de ce que c'était et de comment il fallait faire... Mais, ça reste l'expérience déterminante qui a conditionné tout mon engagement par la suite. J'ai pris un tel plaisir que je suis revenu encore et encore.

J: Qu'est-ce que les JSVR t'ont apporté ?

A: Pratiquement tout. D'abord, une formation de base aux théories socialistes qui donnent des outils pour faire face aux dogmes capitalistes. Les JSVR m'ont donné la chance de rencontrer un tas de camarades extraordinaires et de défendre, à leurs côtés, les mêmes idéaux. Ils m'ont aussi permis d'apprendre énormément de choses dans l'organisation et la planification d'actions et de campagnes. Et, ils m'ont aussi apporté un groupe d'ami-es très solide.

J: Tu recommandes à tout le monde de s'engager ?

A: Je ne peux que recommander à toutes les personnes qui hésitent à sauter le pas. Du moins à venir à un événement, même sans être inscrit, pour pouvoir se faire une idée assez précise de ce que c'est. « S'engager » peut faire peur pour plusieurs raisons justifiées. Quelle image les autres auront de moi ? Quel temps dois-je impliquer ? Toutes ces questions trouvent des réponses auprès des membres des JSVR qui s'engagent au quotidien. Mais les JSVR apportent tellement que l'engagement vaut 100 fois la peine !

J: Et tu savais déjà que c'était aux JSVR que tu voulais le faire ?

A: À l'époque, j'avais tout juste 15 ans. On ne peut pas dire que je me passionnais pour la politique, mais l'intérêt existait. Les JSVR m'étaient totalement inconnues. En revanche, à force de suivre les votations et les sujets d'actualité, je me suis vite rendu compte que j'étais proche du PS. Et, un peu par hasard, en voulant m'inscrire au PS, j'ai découvert les JSVR. Je me suis directement inscrit.

Soins à domicile: les frais de déplacement sont des frais professionnels

Les lecteurs et lectrices attentifs/attentives se souviennent peut-être d'articles précédents abordant des questions de droit en relation avec la conciliation entre famille et travail ou relatives aux conditions de travail dans le domaine des soins; à ce sujet, j'avais évoqué la problématique du temps de vestiaire et rapidement soulevé celle du remboursement des frais de nettoyage des blouses de travail.

J'en profite pour préciser que la CCT de l'Hôpital du Valais prévoit désormais un temps de vestiaire compté comme

temps de travail; et qu'une évolution favorable s'est produite dans certains établissements de soins qui ont renoncé à faire payer les frais de nettoyage des vêtements de travail à leurs employé-e-s. Merci les syndicats! Dommage que dans certains secteurs, il n'existe pas de convention de travail permettant de régler ces questions en amont de démarches aux prud'hommes.

Malheureusement, certains employeurs ne s'embarrassent pas de respect du droit. Ils font des économies sur le nettoyage de blouses de travail, le temps de travail, les heures supplémentaires, les pauses, les dotations en personnel – la liste est sans fin. Ou encore en faisant travailler leur personnel sans leur salaire complet, en ne payant pas des frais de déplacement professionnels.

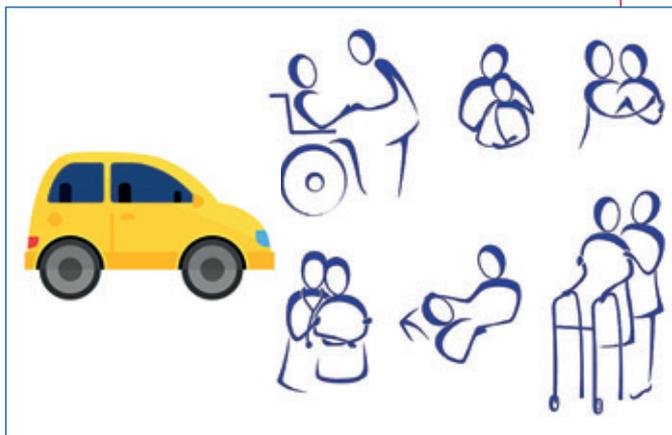
On entend dans ce contexte les déplacements du lieu de travail officiel, par exemple les locaux d'une entreprise de soins à domicile, vers les patient-e-s pris en charge pour des soins ou de l'accompagnement. Ces frais sont aussi bien ceux qui sont induits par l'utilisation d'un véhicule que le temps de déplacement. Ce temps doit bien entendu être compris dans le temps de travail. Or ce qui peut sembler une évidence (et ne pose pas de problème dans la majorité des cas) ne va pas de soi pour tous les employeurs.

En matière de frais professionnels, la règle est la suivante: les frais nécessaires à l'exécution du travail doivent être remboursés par l'employeur (art. 327a CO). En cas d'utilisation du véhicule privé du travailleur, les frais sont indemnisés sur la base d'un tarif d'indemnités kilométriques d'en-



viron 70 ct/km (qui devrait être revu à la hausse pour tenir compte des récentes évolutions!).

Les déplacements professionnels, par exemple jusqu'au domicile des patient-e-s, sont considérés comme du temps de travail (art. 13 al. 2 OLT1). Le Tribunal fédéral (ATF 4A_379/2020), dans le cas d'une travailleuse qui avait été employée dans une entreprise de soins à domicile, a jugé que l'employeur était tenu de prendre en charge les frais de déplacements jusqu'au domicile de chaque client.



Dans tous les secteurs d'activité, et notamment dans les domaines subventionnés, nous demandons des conventions de travail, qui permettent de négocier les dispositions en faveur des salarié-e-s; même si celles-ci sont déjà inscrites dans la loi et la jurisprudence, le fait de les discuter ou de préciser leur périmètre est indispensable et assure une réelle protection des travailleurs et travailleuses.

Si vous êtes concerné-e-s par cette problématique, si vous souhaitez réclamer le remboursement de vos frais de déplacement non payés, prenez contact avec le SSP-VPOD Valais! Nous sommes à votre disposition pour examiner vos informations, remarques, revendications.

<https://valais.ssp-vpod.ch/>

valais@ssp-vpod.ch

Natalie D'aoust-Ribordy,
secrétaire syndicale SSP

La Parole aux syndicats

Oui

A renvoyer à

Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2
1950 Sion

Je m'abonne
au Peuple.VS

Abonnement annuel : Fr. 95.-

Abonnement de soutien : Fr. 130.-

Abonnement membres JSVr : Fr. 50.-

ou directement sur le site:
www.lepeuplevs.ch

Nom / Prénom

Adresse

NP / Localité

Téléphone / Mobile

Courriel



16 août 18 h 00 Comité directeur

16 août 19 h 00 Conseil de parti

30 août 18 h 00 Comité directeur

20 sept. 18 h 00 Comité directeur

1^{er} octobre 14 h 00 Congrès



Parti socialiste
du Valais romand

Le peuple.vs est produit par une rédaction composée de militant-e-s. La rédaction est ouverte à chaque membre du PSVr. Nous accueillons volontiers vos textes à l'adresse: redaction@lepeuplevs.ch (max. 1700 caractères).

Impressum

Le vengeur masqué



Le Thurgauer Tagblatt relatait récemment dans la presse une escroquerie mise en place par un entrepreneur actif dans le bâtiment et trois employés des CFF.

Les CFF avaient perdu 3.2 millions de francs pendant 4 ans sans remarquer la supercherie. Ce n'est que lors de la reprise d'une entreprise externe que l'on s'est rendu compte qu'un entrepreneur établissait de fausses factures, avec la complicité de trois employés des CFF qui les validaient pour le paiement. L'organisateur du système est un ancien politicien UDC du coin.

Le journal relève que les coupables ont été jugés et condamnés à des peines avec sursis, que le principal accusé a depuis repris son activité d'entrepreneur, et ajoute que « ses complices sont trois partenaires commerciaux de longue date travaillant comme responsables de chantier à la division Infrastructure des CFF, originaires de Suisse orientale **et ne sont pas issus de l'immigration.** »

Comment dire... Fallait-il rassurer les nombreux électeurs UDC locaux? Un politicien UDC qui ferait des magouilles avec des complices issus de l'immigration, ça ferait désordre?

Mensuel
11^e année

Site internet: www.lepeuplevs.ch

Rédaction: Barbara Lanthemann
redaction@lepeuplevs.ch

Abonnement: annuel CHF 95.-
de soutien CHF 130.-
supplémentaire CHF 5.-
membres JSVr CHF 50.-
abonnement@lepeuplevs.ch

Tarifs de publicité: CHF 200.- (1/8 page)
CHF 400.- (1/4 page)
CHF 800.- (1/2 page)
CHF 1600.- (page complète)

Administration et publicité: Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2 - 1950 Sion
079 443 76 41
publicite@lepeuplevs.ch

Maquette: Stampo SA - Romaine Zufferey

Parution: 11 numéros par année